

Bilan positif de l'activité de la Caisse des Ecoles qui a tenu son assemblée générale samedi (suite)

L'importante question des colonies de vacances devait faire l'objet d'un intéressant exposé dont nous avons abordé le début hier.

Notre compte rendu du rapport d'activité se poursuit aujourd'hui sur ce problème.

« Au cours de l'an dernier, indiquait M. Autran, la municipalité a fait l'acquisition de deux propriétés importantes, l'une à Presles, l'autre au Touvet, dans le département de l'Isère.

« La première a vu fonctionner une colonie de 80 enfants l'an passé. On peut la considérer comme un modèle d'organisation et de confort : cuisine moderne, sanitaire, douches, infirmerie, télévision. Dans quelques jours, une délégation partira pour Le Touvet pour étudier les possibilités d'installation d'une colonie nouvelle.

« Il est certain que par la suite nous pourrions envisager l'extension des locaux dans chacune d'elles, les constructions ayant deux hectares de terrain attenant ».

FONCTIONNEMENT

Problème extrêmement complexe que celui du fonctionnement des colonies de vacances.

« Ce n'est pas si simple, dit M. Autran, de transplanter près de 700 enfants dans d'autres lieux, de les nourrir, de les soigner, de les distraire.

« C'est la tâche du bureau des Ecoles qui chaque année travaille depuis le 1^{er} janvier à cette organisation ».

Abordant le chapitre des dépenses, l'orateur souligne l'effort considérable consenti par la municipalité et cite quelques chiffres comparatifs :

En 1947, le séjour d'un enfant en colonie revenait à 3.250 fr.

En 1957, il est revenu à 24.000 fr.

« Et nous ne demandons aux familles, poursuit M. Autran, qu'une participation de 7.000 fr. par enfant.

« Nous avons le plaisir d'annoncer que, pour 1958, le montant de la participation familiale restera inchangé, car nous ne voulons pas que les familles fassent les frais de la politique de hausse des prix. Nous trouverons les ressources nécessaires au

fonctionnement des colonies de vacances. Et nous ferons le maximum pour étendre encore le réseau des colonies et pour augmenter les effectifs.

« Mais parallèlement, nous exigeons que des subventions plus importantes soient versées par l'Etat, dont l'aide est nettement insuffisante ».

Encore quelques chiffres pour le prouver :

En 1945, pour un prix de revient moyen de 70 francs par jour, la subvention était de 35 fr., soit 50 %.

En 1956, pour un prix de revient de 600 fr. par jour, elle était de 40 francs, soit 6,6 %.

« Ce qui revient à dire que l'Etat se désintéresse complètement des colonies de vacances, qui est devenu cependant un service social qui intéresse la Nation tout entière (il y a eu en 1955 1.216.000 enfants qui sont partis en colonies).

« La Ligue de l'Enseignement dénonce ce danger. Elle a engagé une action que nous approuvons pleinement, auprès des parlementaires et des ministres, pour que les subventions de fonctionnement soient relevées.

« Sans cela, des centres de vacances fermeront leurs portes en 1958.

« Signalons encore, poursuit M. Autran, que la Caisse des Ecoles, et c'est encore une réalisation à son actif, fait donner des cours chaque semaine à la Mairie, pour la formation de jeunes moniteurs et monitrices. Dans quelques jours, une dizaine d'entre eux vont faire leur stage dans le centre d'entraînement de Boulouris.

« Ainsi donc, en dépit des difficultés de toutes sortes, nous ferons le maximum, non seulement pour que les colonies de vacances continuent à fonctionner, mais pour les améliorer et les étendre encore.

« Nous ferons le maximum pour envoyer toujours plus d'enfants dans les colonies de vacances, pour transformer nos cantines en petits restaurants, pour soustraire les enfants aux dangers de la rue. Nous pouvons envisager d'installer dans les colonies acquises par la ville des classes de neige, des colonies sanitaires. Vous voyez que le champ de nos perspectives est loin d'être limité ».

(A suivre.)